

Les combats de Juillet 1793 en Vendée

Combats du Moulin-aux-Chèvres : 3 juillet
Première bataille de Châtillon : 5 juillet
Bataille de Martigné : 15 juillet
« Le grand choc de Vihiers » : 18 juillet
Combats des Ponts-de-Cé : 26-28 juillet

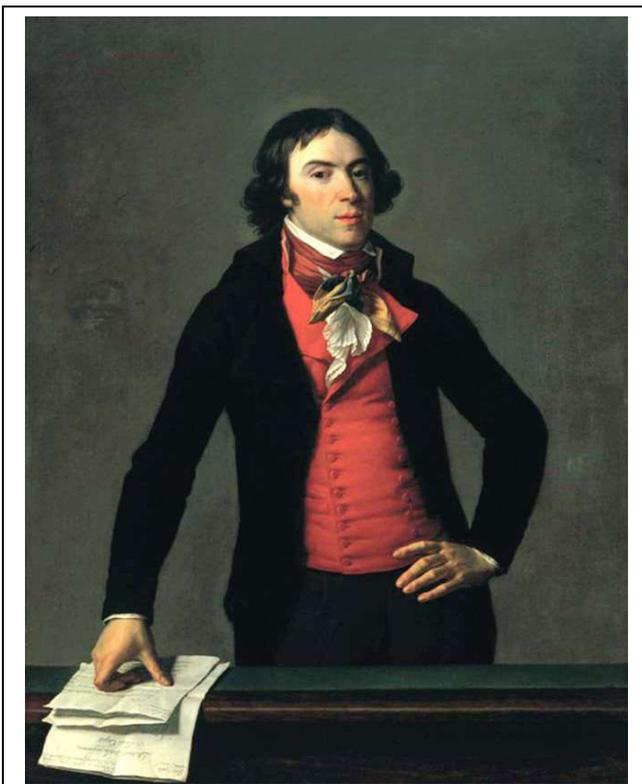
Thierry LEGRAND © 2020
Planète Napoléon

- V -

Conclusion

Le mois de juillet fut loin d'être favorable aux armes républicaines. Le 23 juillet, la garnison de Mayence a capitulé ; le 28 c'est Valenciennes qui tombe. En Vendée, on l'a vu, même si Saumur a été reprise le mois précédent et que Nantes a résisté à l'assaut des « Brigands » le 29 juin, juillet se termine finalement mal pour les Républicains en Vendée. Il y aura certes l'échec de la deuxième offensive vendéenne contre Luçon le 30 juillet, mais ailleurs, les Bleus sont sur la défensive. Les Vendéens quant à eux en profiteront pour effectuer les travaux des champs.

Ces revers militaires du mois de juillet, aux frontières et plus encore à l'intérieur du territoire, vont exacerber les craintes des conventionnels à Paris. Le 1^{er} août 1793, sous la présidence de Danton, un discours du conventionnel Barère va permettre le vote à la Convention du décret relatif aux mesures à prendre contre les rebelles de Vendée, dit aussi parfois loi du 1^{er} août 1793 ou loi d'anéantissement de la Vendée. Ce décret décidera aussi de l'envoi de l'armée de Mayence sur le territoire de la Vendée.



Député Bertrand Barère (1755-1841)

Voici quelques extraits du discours de Barère (discours qu'il renouvellera avec encore plus de violence le 1^{er} octobre, à la suite des revers militaires républicains du mois de septembre en Vendée) : « Envisageons nos malheurs avec sang-froid, et défendons-nous avec courage. Au dehors, Mayence, Condé et Valenciennes sont livrés à nos insolents ennemis. Au dedans, la Vendée, le royalisme, les Capet et les étrangers leur préparent de nouveaux triomphes. [...] Après avoir disposé la défense extérieure, rentrons dans ces malheureux départements dont la gangrène politique menace de dévorer et d'anéantir la liberté. Nous aurons la paix le jour que l'intérieur sera

paisible, que les rebelles seront soumis, que les brigands seront exterminés. Les conquêtes et les perfidies des puissances étrangères seront nulles le jour que le département de la Vendée aura perdu son infâme dénomination et sa population parricide et coupable. Plus de Vendée, plus de royauté ; plus de Vendée, plus d'aristocratie ; plus de Vendée, et les ennemis de la république ont disparu. [...] Ici le comité, d'après votre

autorisation, a préparé des mesures qui tendent à exterminer cette race rebelle, à faire disparaître leurs repaires, à incendier leurs forêts, à couper leurs récoltes, et à les combattre autant par des ouvriers et des pionniers que par des soldats. C'est dans les plaies gangreneuses que la médecine porte le fer et le feu. C'est à Mortagne, à Cholet, à Chemillé, que la médecine politique doit employer les mêmes moyens et les mêmes remèdes. L'humanité ne se plaindra point : les vieillards, les femmes, les enfants seront traités avec les égards exigés par la nature et la société. L'humanité ne se plaindra pas : c'est faire son bien que d'extirper le mal ; c'est être bienfaisant pour la patrie que de punir les rebelles. Qui pourrait demander grâce pour des parricides ? »

Extraits du décret relatif aux Mesures à prendre contre les Rebelles de la Vendée du 1er août 1793 :

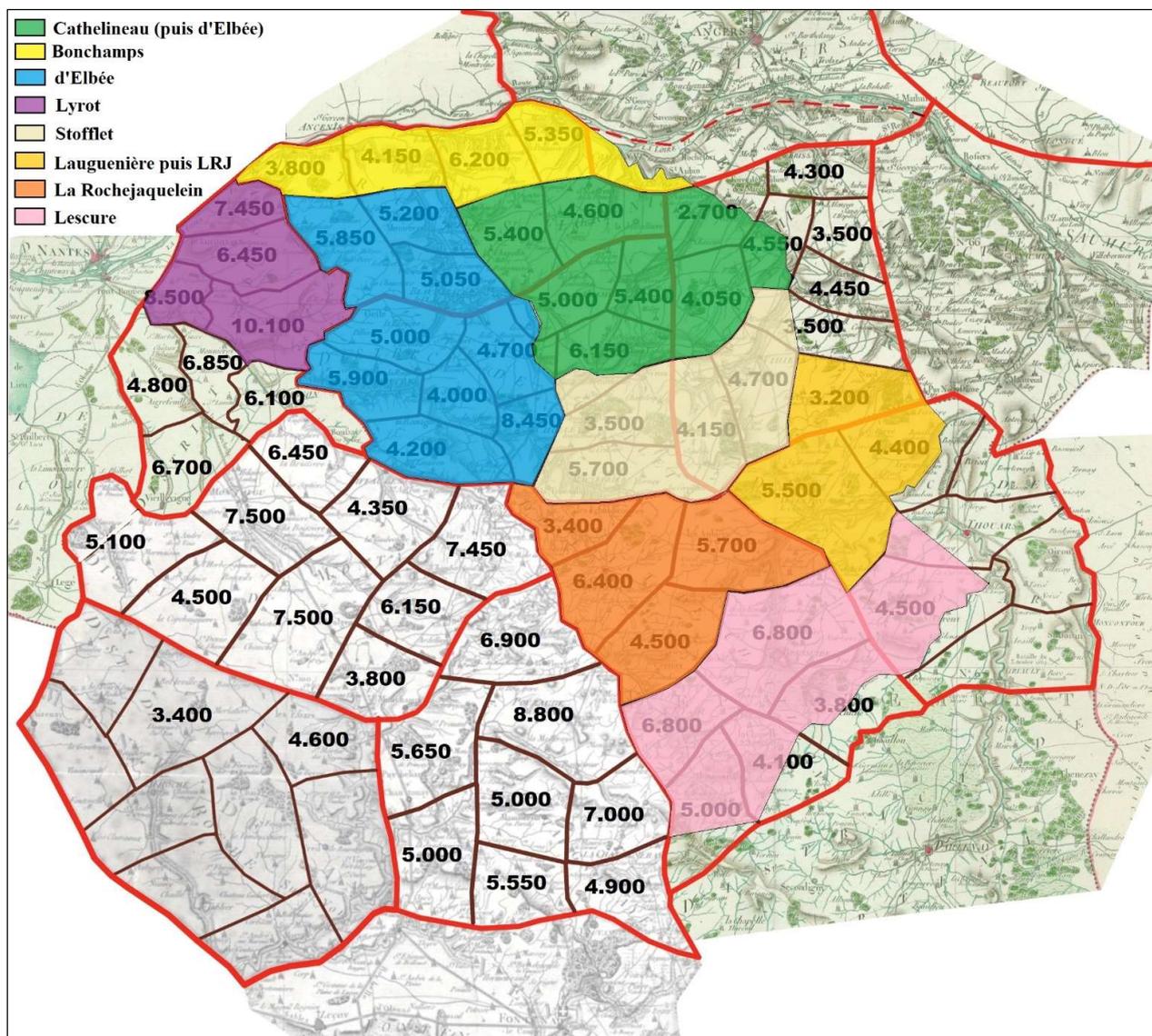
Article 1^{er}. Le ministre de la guerre donnera sur-le-champ les ordres nécessaires pour que la garnison de Mayence soit transportée en poste dans la Vendée. Il sera mis à cet effet à la disposition du ministre de la guerre, trois millions pour l'exécution de cette mesure.

Article 6. Il sera envoyé par le ministre de la guerre des matières combustibles de toute espèce pour incendier les bois, les taillis et les genêts.

Article 7. Les forêts seront abattues ; les repaires des rebelles seront détruits ; les récoltes seront coupées par les compagnies d'ouvriers, pour être portées sur les derrières de l'armée, et les bestiaux seront saisis.

Article 8. Les femmes, les enfants et les vieillards seront conduits dans l'intérieur. Il sera pourvu à leur subsistance et à leur sûreté, avec tous les égards dus à l'humanité.

Annexe : Essai de reconstitution des zones d'influence des différents chefs de l'Armée catholique et royale d'Anjou et du Haut-Poitou - avec division du territoire selon les districts (traits rouges) et cantons (avec nombre d'habitants par cantons), issus de la Révolution française, en 1790



Annexe : L'Armée royale de l'Ouest en 1815, un guide pour mieux connaître l'Armée Catholique et Royale de 1793 ? (in Planète Napoléon, septembre 2020)

Lors du retour des Bourbons sur le trône de France en avril 1814, beaucoup intervinrent auprès de Louis XVIII pour agir en faveur des anciens combattants royalistes de la guerre de Vendée. Plusieurs étaient dans une situation précaire en raison des blessures reçues qui les empêchaient de travailler ; sans compter les veuves de ceux qui étaient morts au combat.

Les maires furent sollicités pour établir les dossiers de demande de pension, dossiers qui furent ensuite étudiés au cas par cas. Il en est résulté des listes de propositions pour des pensions annuelles, des armes de récompense, ou des décorations, ou des confirmations de grades pour ceux désirant poursuivre la carrière militaire. Ces listes sont classées aux archives départementales des différents départements de l'Ouest.

L'intérêt pour notre sujet vient de ce que la plupart des demandes vont suivre l'organisation des Armées royales de 1815. Cette donnée est très intéressante, même si cette organisation diffère quelque peu de celui de la Grande guerre de Vendée de 1793.

Ainsi, le **1^{er} corps de l'armée royale de l'ouest** de 1815, aussi appelé armée d'Anjou et Haut-Poitou, correspond approximativement à la grande Armée catholique de 1793 additionnée de la division du Loroux. En 1815, ce 1^{er} corps était composé de huit divisions dénommées selon des communes principales de la zone : Beaupréau, Chemillé, Montfaucon, Cholet, Le Fief-Sauvin, Champtoceaux, Le Loroux-Botttereau et la division d'au-delà du Layon (zone située à l'est du Layon et de Chemillé).

Le chef de ce 1^{er} corps en 1815 est le Comté Charles d'Autichamp, celui-là même qui commandait les compagnies bretonnes de Bonchamps en 1793. Dans une lettre au Roi, le Comte dresse un tableau de la zone qu'il commande et cette lettre est très instructive elle aussi. La population générale y est d'environ 95.000 âmes écrit-il ce qui a permis de fournir 15.000 aptes à combattre, dont il a fallu retirer 2.000 hommes destinés à servir aux champs ; soit 13.000 combattants effectifs répartis en deux subdivisions : la 1^{ère} comprenant les divisions de Beaupréau (3.200 hommes) ; de Chemillé (3.200 hommes) et de Champtoceaux (600 hommes) ; soit un total de 7.000 combattants. La 2^{nde} formée des divisions de Cholet (1.800 hommes) ; de Montfaucon (2.700 hommes) ; du Fief-Sauvin (600 hommes) et du Loroux (900 hommes), soit un total de 6.000 hommes (**la**

division d'au-delà du Layon a mystérieusement disparu dans cette répartition).

Selon les chiffres donnés par d'Autichamp, 13,7 % de la population totale fut enrôlée (13.000 sur 95.000 habitants). Les études démographiques montrent qu'à cette époque, la population masculine âgée de 15 à 50 ans (globalement celle pouvant tenir une arme) était de 25 % de la population totale ; soit un peu plus d'un homme apte sur deux pris les armes.

On connaît les chiffres des recensements de 1806 et de 1820, ainsi que celui de 1790-1791. Or on s'aperçoit que dans les zones qui furent victimes de la guerre de Vendée, l'ensemble de la population de 1820 est globalement un peu inférieur à celle de 1790-91, mais pas de façon très significative.

Ce que nous donne la lettre de 1815 de d'Autichamp est donc digne d'intérêt : 95.000 habitants ont fourni 13.000 combattants effectifs, soit 13,7% (pouvant atteindre 15.000 hommes si nécessaire, soit presque 16%). Mais cela concerne l'insurrection de l'année 1815. Peut-on appliquer ces quotas à 1793 ?

Dans l'essai de reconstitution des effectifs de la bataille de Cholet (in bataille de Cholet, Planète Napoléon), on avait déjà écrit que l'estimation des forces de l'Armée Catholique et Royale pour cette bataille, ainsi que la répartition en divisions reposaient toutes deux « sur la population des paroisses à l'époque ; sur la proportion d'hommes capables de porter une arme (tranche des hommes de 15-50 ans, qui représentait 1/4 de la population de l'époque en France) ; et sur les zones de répartition de l'influence des chefs de l'insurrection en 1793 ». Dans mes estimations, j'avais compté qu'environ la moitié des hommes en état de se battre étaient présents à Cholet, un peu plus pour les régions Anjou et haut-Poitou, un peu moins pour la zone correspondante à l'Armée du Centre de Royrand.

L'Anjou insurgé

En tout cas, la zone qui, en 1815, était sous le commandement de d'Autichamp correspond à la zone d'insurrection angevine de 1793 qui se mit sous les ordres de Cathelineau, d'Elbée, Stofflet et Bonchamps. S'y ajoute la zone dite des gars du Loroux qui était sous les ordres de Lyrot en 1793.

Occupons-nous pour l'instant de l'Anjou : en 1793, cette zone correspondait à la partie du nouveau département de Mayenne-et-Loire (ou Maine-et-Loire) situé au sud de la Loire. Cette zone correspond à trois

districts entiers – ceux de Saint-Florent, Cholet et Vihiers ; et une petite partie de deux autres – ceux de Saumur et Angers.

Le district de Saint-Florent était divisé en neuf cantons : Champtoceaux (environ 3.800 habitants en 1793) ; Bouzillé (4.150 habitants) ; Saint-Florent-le-Vieil (6.200 habitants) ; La Pommeraye (5.350 habitants) ; Saint-Laurent-de-la-Plaine (4.600 habitants) ; La Chapelle-Aubry (5.400 habitants) ; Beaupréau (5.050 habitants) ; Saint-Christophe de la Couperie (5.850 habitants) ; et Montrevault (5.200 habitants). Les quatre premiers cantons firent partie de la division de Bonchamps (19.500 habitants : soit **2.600 à 3.100 combattants**) ; les cinq autres, de celle de Cathelineau, puis d'Elbée (26.100 habitants, soit **3.600 à 4.200 combattants**).

Par ailleurs d'autres communes appartenant au district d'Angers furent dans la zone d'insurrection dépendante de Bonchamps : sans doute Chaudfonds, Saint-Aubin de Luigné, Mozé, Soulainne, Saint-Mélaine, Denée, Rochefort-sur-Loire, soit environ 9.300 habitants (et donc environ **1.200 combattants**). Donc, outre les compagnies bretonnes et les compagnies angevines, Bonchamps pouvait compter sur 4.000 à 4.500 autres combattants issus des paroisses du sud Loire.

Le district de Cholet de 1790 était divisé en douze cantons : la Blouère-Villedieu (ou Bouère) (5.000 habitants) ; Le May (4.700 habitants) ; Jallais (5.000 habitants) ; Chemillé (5.400 habitants) ; Trémentines (6.150 habitants) ; Vezins (3.500 habitants) ; Maulévrier (5.700 habitants) ; Cholet (8.450 habitants) ; la Romagne (4.200 habitants) ; Montfaucon (5.900 habitants) ; Saint-André de la Marche (4.000 habitants). Soit 59.000 habitants : **6.800 à 8.000 combattants** sous Cathelineau puis d'Elbée et **1.200 à 1.500** sous Stofflet (cantons de Vezins et Maulévrier).

Le district de Vihiers était divisé en dix cantons : Saint-Lambert du Lattay (2.700 habitants) ; Brissac (4.300 habitants) ; Chavaignes (3.500 habitants) ; Martigné-Briand (4.450 habitants) ; Tremont (3.500 habitants) ; Passavant (3.200 habitants) ; Vihiers (4.700 habitants) ; Coron (4.150 habitants) ; Gonnard (4.050 habitants) ; Thouarcé (4.550 habitants). Globalement les cantons de l'ouest du district furent plutôt bleus, ceux de l'est plutôt blancs. 39.100 habitants en tout, dont la moitié environ sur le territoire insurgé, fournissant **2.500 à 3.000 combattants**

Enfin, quelques communes du sud-ouest du district de Saumur ont participé à l'insurrection royaliste (3 à 4.000 habitants fournissant environ **500 à 600 combattants**).

On arriverait ainsi à un total de **18.000 à 22.000** combattants angevins.

Le Haut-Poitou

Le 4^e corps semble correspondre à la zone fédérée en 1793 par Lescure et La Rochejaquelein. En 1815, il couvre les divisions suivantes : Les Aubiers, Bressuire, Somloire et Cerizay.

Administrativement, les Deux-Sèvres étaient composée en 1790-91 de six districts. La zone insurgée correspond approximativement au district de **de Bressuire** ou Chatillon (ou Mauléon), ainsi que d'une partie du district de Thouars.

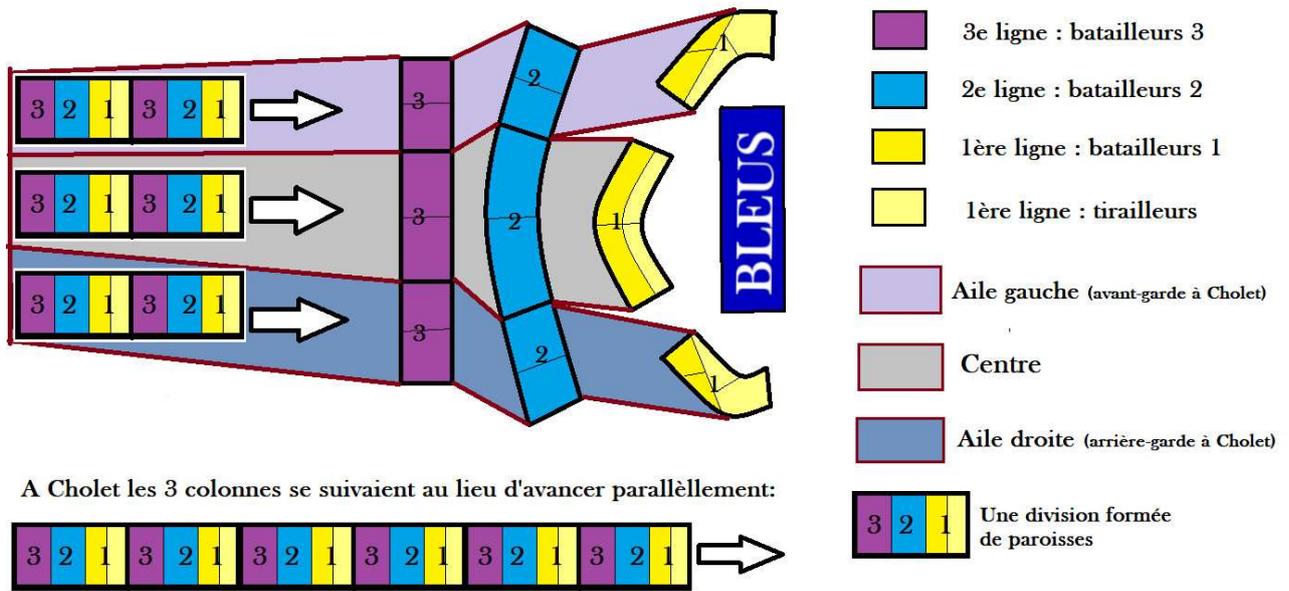
Le **district de Bressuire** ou Chatillon (ou Mauléon) était composé des cantons de Bressuire (6.800 habitants) ; les Aubiers (5.700 habitants) ; Cerizais (4.500 habitants) ; La Chapelle-Saint-Laurent (4.100 habitants) ; Chiché (3.800 habitants) ; la Forest sur Sèvre (6.800 habitants) ; Chatillon (6.400 habitants) ; Moncutant (5.000 habitants) et Saint-Pierre d'Echaubrognes (3.400 habitants). Soit 45.700 habitants fournissant environ **6.000 à 7.000 combattants** poitevins, dont 500 sous Stofflet (canton de Saint-Pierre d'Echaubrognes), 1.600 à 1.900 sous La Rochejaquelein (cantons de Chatillon et des Aubiers) et 3.600 à 4.600 sous Lescure.

Le district de Thouars était composé de sept cantons : Argenton-Château (5.500 habitants) ; Argenton-les-Eglises (4.400 habitants) ; Saint-Varant (4.500 habitants) ; Brion ; Thouars ; Oiron et Airvault. Seuls les trois premiers s'insurgèrent, se plaçant d'abord sous Laugrenière puis englobés dans le commandement de La Rochejaquelein. Soit 14.400 habitants fournissant **2.000 à 2.300 combattants**.

Soit un total des Poitevins des Deux-Sèvres de **9.600 à 11.200** combattants.

On aurait ainsi un total de **43.000 à 50.000** mobilisables en 1793, sans compter les **6.000** volontaires des compagnies de Bonchamps ; sans compter l'armée de Charette non plus. Ces chiffres sont bien sûr hypothétiques.

Annexe : essai de représentation de la « tactique vendéenne »



BIBLIOGRAPHIE

- 1- Mémoires de Mme la marquise de La Rochejaquelein, 1823
- 2- Amédée de Béjarry, « Souvenirs vendéens », 1884
- 3- P. Berthre de Bourniseaux, « Histoire des guerres de la Vendée et des Chouans », 1819
- 4- Alphonse de Beauchamp, « Histoire de la guerre de la Vendée et des Chouans », 1807
- 5- Ch. L. Chassin, « La Vendée Patriote, 1793-1800 », tome II, 1893
- 6- Ch. L. Chassin et L. Hennet, « les volontaires nationaux pendant la Révolution », 1899
- 7- René Blachez, « Bonchamps et l'insurrection vendéenne, 1760-1793 », Librairie académique Perrin, 1902
- 8- Jean-Julien Savary, « Guerres des Vendéens et des Chouans contre la République française », Tome I, 1824
- 9- Louis-Marie Turreau, « Mémoires pour servir à l'histoire de la guerre de la Vendée », an III
- 10- Mémoires inédits de Bertrand Poirier de Beauvais, éditions Plon, 1893
- 11- Journal d'un Fontenaisien sous la Terreur in *Archives départementales de la Vendée*
- 12- Mémoires du général Hugo, tome I, 1823
- 13- François Grille, « La Vendée en 1793 », tome I, 1861
- 14- Lieutenant-colonel Henri de Malleray, « Les cinq Vendées », 1924
- 15- Abbé Félix Deniau, « Histoire de la guerre de la Vendée », réimpression de l'édition de 1906 par Pays & Terroirs.
- 16- « Détruisez la Vendée » sous la direction de Jacques Husenet, éditions du CVRH (Centre vendéen de recherches historiques), 2007
- 17- « Histoire militaire des guerres de Vendée », sous la direction de Hervé Coutau-Bégarie et Charles Doré Graslin, éditions Economica, 2010
- 18- Emile Gabory, « Les Guerres de Vendée », éditions Bouquins, 2009
- 19- Frédéric Aubry, « Vendéens et Républicains dans la Guerre de Vendée », (tomes I et II), éditions du Choletais, 1993
- 20- Tanneguy Lehideux, « Combats d'un Chouan, Terrien cœur de lion », Geste éditions, 2009
- 21- Westermann, « Campagne de la Vendée du général de brigade Westermann », an II
- 22- Site internet de Diégo Mané, <http://www.planete-napoleon.com/forum/>
- 23- <http://www.passion-histoire.net/viewtopic.php?f=55&t=27836&start=15>
- 24- Archives militaires de la guerre de Vendée conservées au Service historique de la Défense (Vincennes)



« Le saut de Santerre » à la bataille de Vihiers – 18 juillet 1793
Vitrail de l'église de l'église Saint-Nicolas de Vihiers